



Écoles maternelle et élémentaire de Nolay

Maternelle :
0210744V@ac-dijon.fr
Tel : 03.80.21.71.42

Elémentaire :
0211253y@ac-dijon.fr
Tel : 03.80.21.72.28

Rue Grange Champion 21340 NOLAY

COMPTE RENDU DE REUNION POUR L'ORGANISATION DE LA REOUVERTURE DES ECOLES MATERNELLE ET ELEMENTAIRE DE NOLAY

Début de la réunion à 14h30

Présents à la réunion en visio:

Ecole maternelle : Mme Peultier (directrice), Mme Fauvé et Mme Duverger (enseignantes),
Mme Courtois et Mme Gilles (ATSEM)

Ecole élémentaire : Mme Vaine (directrice), Mme Lercier, Mme Gros, Mme Deblangey, Mme
Bouillet et M Deschizeaux (enseignants)

Mairie : M Flache, Mme Bouchet et M Lamaud (Nolay), M Roy (Aubigny-la-Ronce), M Royer
(Eperully) et M Babouillard (Créot)

Représentants de parents d'élèves : Mme Fagotet, Mme Gonçalvès, Mme Changarnier, Mme
Boisson, Mme Barberet, M Babouillard

Absents : Mme Fillion Martin (ATSEM), les mairies de Cormot et les représentants de parents
d'élèves n'ayant pas pu se libérer

Liste des documents de travail sur lesquels les membres présents se sont appuyés pour participer à la discussion et prendre une décision :

- Le projet de protocole sanitaire envoyé par Monsieur Flache le jeudi 30 avril ;
- Le protocole sanitaire officiel communiqué par l'Inspection (circonscription de Beaune) ce
jour à 10h15 ;
- Les questionnaires de la Communauté d'Agglomération remplis par les familles (recueillis par
les directrices d'école);
- Les questions et remarques des parents d'élèves communiquées à leurs représentants (et
transmises aux directrices d'école en amont)

Remarques faites lors de cette réunion :

- La réception des protocoles officiels et officiels a été beaucoup trop tardive pour s'organiser pour une réouverture le 14 mai pour les élèves d'autant plus que le protocole est très "lourd" et apparaît extrêmement difficile à mettre en place même avec des enfants plus âgés. Les choses ne doivent pas être faites dans la précipitation ! Nous avons besoin de plus de temps pour établir une organisation précise avec toutes les données que nous n'avons pas à l'heure actuelle:

- organisation prévue pour la garderie, la cantine et le bus
- Horaires et jours
- Emploi du temps clair et précis pour chacun
- Constitution de groupes (qui, nombre, critères)
- Personnel mis à disposition pour aider lors de l'accueil, pour l'entretien ...

- La responsabilité de chacun (juridique et morale) est encore très floue.

- Nous n'avons à ce jour aucune certitude quant au fait que les enfants ne soient pas porteurs et ne véhiculent pas le virus. Nous exposons donc les enfants à un réel risque.

- Concernant le transport scolaire, 20 places sur 50 seraient possibles dans les bus et 35% de l'effectif habituel pourrait être accueilli en 'cantine' mais la préconisation de non brassage des classes et la préconisation des accueils échelonnés sur la matinée et l'après-midi (à l'arrivée et au départ de l'école) posent de réelles difficultés de mise en œuvre à ce jour, surtout concernant les transports scolaires. A noter : aucun transport scolaire n'était fait pour l'accueil des enfants de soignants mais en revanche une mise en place d'un accueil périscolaire. Un énorme travail de concertation devra se faire avec la Communauté d'Agglomérations pour répondre à ces questions.

- Les personnes qui s'occuperont de l'entretien et la désinfection demandent une formation ainsi que la présence des produits exigés à ceux-ci dans les locaux.

- A été posé le problème des élèves prioritaires. En effet, si mettre son enfant est sur la base du volontariat, la capacité d'accueil dans les classes semble pouvoir être de seulement 6 élèves pour l'instant. Les enfants ne pourront donc pas tous venir à l'école. Comment devons-nous choisir les enfants ? Y aura-t-il des enfants prioritaires en fonction de la profession de leurs parents ? Les familles ne pourront pas choisir le jour où leur enfant pourra être accueilli et cet enfant ne pourra certainement pas être accueilli plus d'une fois par semaine.

- Comment poursuivre l'école à distance pour les élèves qui ne viendront pas en présentiel ? Les élèves qui restent chez eux ont droit aussi à un suivi du travail organisé par l'enseignant(e) de son enfant qui connaît parfaitement toutes les problématiques de sa classe et de sa progression pédagogique. Les enseignants soulèvent le fait qu'ils ont à cœur de continuer à suivre leurs élèves qui ne viendraient pas à l'école en télétravail. Ils connaissent leurs élèves et leurs difficultés. Ils ne veulent pas que ces derniers soient laissés de côté et livrés à eux-mêmes en suivant des cours disponibles sur le site du CNED ou sur France 4. Si l'école ouvre pour une partie de leurs élèves, ils souhaitent avoir du temps pour proposer leur continuité pédagogique aux autres.

- Il semble impossible de faire respecter le protocole aux élèves de maternelle, même en effectif très réduit. De plus, les enfants qui expérimenteraient la faisabilité de ce protocole garderaient une image négative, dangereuse et traumatisante.

- Une incompréhension générale sur le fait que les écoles élémentaires et maternelles peuvent ouvrir et non les collèges si nous sommes toujours en zone rouge.

- Le besoin de retourner au travail pour les parents a été entendu mais il s'agit là d'un autre problème qui nécessite d'autres réponses que d'exposer les élèves à un danger dans les écoles.

Des réflexions devront être menées pour pouvoir proposer une 'garderie' en occupant éventuellement d'autres bâtiments mais cela n'est pour l'instant pas à l'ordre du jour. De plus, il n'y a pas eu consensus sur ce sujet car le problème du respect du protocole impossible reste le même. *

Il nous semble plus sage de ne pas se précipiter dans une réouverture à n'importe quel prix. Cela ne peut se faire au détriment des enfants et des enseignants.

Suites à toutes ces remarques, il a été décidé :

- à l'unanimité la **fermeture de l'école maternelle jusqu'à la rentrée de septembre.**

Ecole, mairies, communauté d'agglomérations, représentants des parents d'élèves vont devoir rapidement travailler ensemble pour trouver des solutions pour permettre une réouverture en septembre dans le cas où les conditions sanitaires resteraient inchangées.

- pour l'élémentaire : 16 voix pour une réouverture à partir du 2 juin si les conditions le permettent (un travail de concertation avec tous les secteurs concernés va être mené pour voir si le protocole peut être applicable et dans quelles conditions), 6 voix pour une réouverture à la rentrée de septembre et 1 vote blanc. **Le conseil décide donc de ne pas ouvrir le 14 mai mais envisage une réouverture le 2 juin si celle-ci est possible** après avoir pris le temps de réfléchir à l'organisation de l'école en suivant le protocole et en étudiant ce qu'il y a d'envisageable dans ce qui est préconisé.

Ces décisions ont été prises dans l'intérêt des enfants, de leurs familles et de l'ensemble du personnel travaillant dans les écoles.

Fin de la réunion : 16h